

CONDITIONS GENERALES DE LA PENSION

DU CHALET DES CHATCHOUX

Séjour et tarifs

Le propriétaire devra donner le numéro de téléphone de confiance en cas d'urgences.

Le contrat de pension signé devra être remis avec les arrhes pour toute confirmation de réservation de séjour.

Un règlement de 40 % du séjour est exigé d'avance, à la réservation, à titre d'ARRHES, et le solde le jour d'entrée.

L'annulation à moins de 2 semaines du début du séjour entraînera la facturation du coût total du séjour restant dû. En cas d'annulation de réservation, les arrhes ne pourront en aucun cas être restituées. En cas de retour prématuré, les journées payées ne seront pas remboursées.

Pour chaque journées supplémentaires le propriétaire s'engage à prévenir la pension 48H avant et la journée sera facturée 15 Euros. Si le propriétaire ne prévient pas dans ce délai la journée sera facturée 17 Euros.

A défaut, 7 jours après la date d'expiration du contrat, **Le chalet des chatchoux** sera dans l'obligation de confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.

Vaccinations

Votre chat doit être vacciné typhus, coryza - et leucose.

La rage n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Pendant le séjour de votre chat, si un cas de rage devait être déclaré dans la région, il deviendrait obligatoire de faire vacciner le chat : cette vaccination sera faite au plus vite chez le vétérinaire habituel ou celui désigné par la pension durant son séjour.

Le carnet de vaccination à jour est obligatoire. Il sera conservé pendant toute la durée du séjour à la pension.

Seuls les chats traités contre tiques, puces et vermifugés seront acceptés.

Les traitements antiparasitaires doivent être effectués avant l'entrée en pension. Ils peuvent s'avérer inefficaces, aussi la pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites après son séjour.

S'il est constaté un état parasites préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection et une visite vétérinaire, ainsi que le tarif d'une chambre à l'isolement.

Votre chat doit être identifié (puce électronique ou tatouage) conformément à la loi.

Santé

Caractéristiques particulières du chat.

Le propriétaire s'engage à avertir le chalet des Chatchoux des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels ou traitements vétérinaires propre à son animal et à communiquer le nom et les coordonnées du vétérinaire traitant.

En cas de problème de santé durant son séjour à la pension, il sera fait appel au vétérinaire traitant et a défaut à celui de la pension.

Si votre chat est en cours de traitement, ses médicaments lui seront administrés avec un suivi sérieux au tarifs suivant :

- Comprimés dans la bouche : 0,50 € / jrs / chat
- Les oreilles : 0,50 € / jrs / chat
- Les yeux : 0,50 € / jrs / chat
- Injections d'insuline 2€ / jrs / chat

Le propriétaire devra apporter ses médicaments ainsi que l'ordonnance des médicaments à administrés.

Urgences

Si des frais vétérinaires non prévus ou d'autres types de frais s'avèrent nécessaire pour le bien être du chat, l'ensemble des frais liés à la situation seront avancés par la pension et refacturés au propriétaire lors de la récupération du chat.

S'il s'avère qu'un cas a mis en danger le Chalet des Chatchoux et les autres pensionnaires, alors le pack quarantaine s'enclenche d'office : Celui-ci comprend les frais suivants : 2 euros par jours par chat pour les soins et traitement à effectuer ; 18 euros par jour pour la chambre isolé ; la refacturation des frais kilométrique des différents déplacements notamment les déplacements chez le vétérinaire sur la base de 0,38 euros par kilomètre ; les frais vétérinaire et des différents produits nécessaires pour éviter la propagation si cela est contagieux ; tout autres frais requis par la situation.

La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un chat s'il est mal entretenu, méchant, contagieux, non ou mal vaccinés ou si les propriétaires ne respectent pas ce règlement.

Nous ne pourrons en aucun cas être responsable des accidents liés à l'état de santé de votre animal qu'il avait en arrivant à la pension ou dont il était porteur.

Notre responsabilité sera engagée lors d'accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse ...)

Si 2 chats nous sont confiés afin d'être ensemble, nous ne pourrons pas être responsables d'une bagarre entre eux et des blessures qui peuvent en découler.

Nous nous réservons le droit de les séparer si nécessaire. En nous confiant votre animal vous acceptez les risques liés au changement du mode de vie et à la vie en collectivité. Il est précisé que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurés quotidiennement.

Merci de votre compréhension des règles à respecter.

Le gérante Mme Kelly DE NONI